



# **RELEVE DES DELIBERATIONS**

**COMITE SYNDICAL**

**16/12/2025**

---

**SYNDICAT INTERCOMMUNAUTAIRE OUEST CORNOUILLE AMENAGEMENT**

**SIOCA**

14 rue Charles Le Bastard – 29120 PONT L’ABBE  
direction@sioca.fr / Téléphone : 02 98 98 20 23  
[www.sioca.fr](http://www.sioca.fr)

## **Comité syndical du 16 décembre 2025**

- Convention de financement d'une ingénierie commune relative à la sobriété foncière entre les structures porteuses de SCoT bretons pour la période 2026-2028
- Modification de la convention de partenariat 2025-2027 avec l'ADIL du Finistère
- Débat d'Orientation Budgétaire 2026

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 18/12/2025  
Reçu en préfecture le 18/12/2025  
Publié le  
ID : 029-252902655-20251216-2025\_031-DE

Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement

Délibération
2025-031

Date de la convocation
09/12/2025

Date d'affichage

Nombre de délégués
En exercice (titulaires) : 20
Présents (titulaires et suppléants) : 14
Pouvoirs : 0
Votants : 14

## Comité syndical du 16 décembre 2025

L'an 2025 et le 16 décembre à 18h, le comité syndical du Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement, légalement convoqué, s'est réuni à la Communauté de communes du Haut Pays Bigouden, à Pouldreuzic, en séance publique. La séance a été ouverte sous la présidence de M. Yannick LE MOIGNE, Président.

Etaient présents parmi les titulaires :

**Communauté de communes Cap Sizun-Pointe du Raz** : Solène JULIEN-LE MAO, Bruno BUREL, Gilles SERGENT

**Communauté de communes du Haut Pays Bigouden** : Josiane KERLOC'H, Yves LE GUELLEC, Jacques CARIOU, Philippe RONARC 'H

**Communauté de communes du Pays Bigouden Sud** : Danielle BOURHIS, Stéphane LE DOARE, Yannick LE MOIGNE, Daniel LE PRAT

**Douarnenez Communauté** : Jocelyne POITEVIN, Marie-Pierre BARIOU, Marc RAHER

Etaient présents parmi les suppléants :

**Communauté de communes Cap Sizun-Pointe du Raz** : /

**Communauté de communes du Haut Pays Bigouden** : /

**Communauté de communes du Pays Bigouden Sud** : /

**Douarnenez Communauté** : /

Absents excusés : Georges CASTEL (suppléant), Nadine KERSAUDY (suppléante), Jean-Louis CARADEC (suppléant), Jean-Edern AUBREE, Jean-Claude DUPRE, Bruno JULLIEN, Christian LOUSSOUARN, Jocelyne LE RHUN, Cyrille LE CLEAC'H (suppléant), Christian BODERE (suppléant), Yves CANEVET (suppléant), Stéphane MOREL (suppléant), Denis STEPHAN (suppléant), Marie-Thérèse HERNANDEZ, François GUET (suppléant), Gildas HEMERY (suppléant)

Absents excusés ayant donné pouvoir : /

Assistaient également à la réunion : Alice GOUT-ROUE

Le quorum étant atteint, le comité syndical peut délibérer valablement.

**Marie-Pierre BARIOU a été élue secrétaire de séance.**

---

### OBJET : Convention de financement d'une ingénierie commune relative à la sobriété foncière entre les structures porteuses de SCoT bretons pour la période 2026-2028

---

Suite à la promulgation de la loi Climat et Résilience, les SCoT de Bretagne se sont constitués, dès 2022 en Conférence Régionale des SCoT, qui a évolué par la suite en Conférence Régionale de Gouvernance du ZAN. Dans ce cadre, une dynamique de réflexion collective à l'échelle régionale a été impulsée, autour des questions de réduction de la consommation foncière et de l'artificialisation. Les SCoT bretons ont formulé le souhait d'inscrire cette dynamique collective dans la durée, afin de faire vivre les réflexions portées de manière pérenne, et d'entretenir les liens partenariaux entre les SCoT, la Région, et l'Etat.

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Dans ce but, il a été convenu de se doter d'une ingénierie commune pour animer et coordonner les travaux menés. Cette ingénierie (1 ETP) est portée par le Pays de Saint-Malo et financée par l'Etat, la Région et les contributions des SCoT bretons. La convention encadrant cette mission d'ingénierie commune arrive à échéance au 31 décembre 2025. Il est donc proposé d'établir une nouvelle convention permettant de renouveler cette mission pour 2026-2028.

Dans le cadre de ce nouveau conventionnement, le budget annuel projeté est de 60.000€, co-financé de la manière suivante :

- 50% financés par l'Etat et la Région à parité (25% pour chaque institution), soit 30.000€ au total
- 50% financés par les structures porteuses de SCoT, avec un montant calculé de la manière suivante : un forfait de 650€ + un reste à charge réparti au prorata de la population de chaque territoire.

Le coût annuel pour le SIOCA serait de 998€ (contre 1068€ en 2025).

Le projet de convention, ainsi que la feuille de route 2026-2028 et la fiche de poste correspondant à la mission étaient fournis en annexe au rapport préparatoire

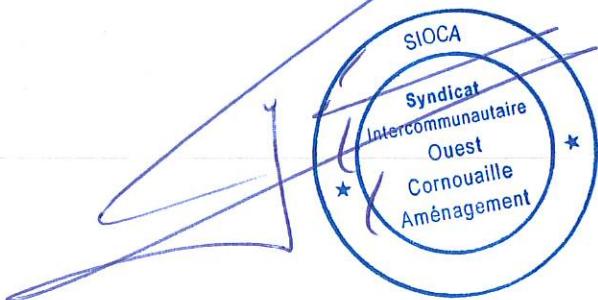
**Vu** le projet de convention de financement d'une ingénierie commune relative à la sobriété foncière entre les structures porteuses de SCoT bretons pour la période 2026-2028,

**Considérant** le souhait partagé de faire vivre le travail partenarial mené au sein de la Conférence Régional de Gouvernance du ZAN,

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- APPROUVE la convention de financement d'une ingénierie commune relative à la sobriété foncière entre les structures porteuses de SCoT bretons pour la période 2026-2028,
- AUTORISE M. le Président à signer ladite convention ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre,
- S'ENGAGE à inscrire les crédits nécessaires au budget 2026.

Pour extrait conforme,  
Yannick LE MOIGNE, Président



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 18/12/2025  
Reçu en préfecture le 18/12/2025  
Publié le  
ID : 029-252902655-20251216-2025\_032-DE

## Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement

### Comité syndical du 16 décembre 2025

Délibération
2025-032
Date de la convocation
09/12/2025
Date d'affichage
Nombre de délégués
En exercice (titulaires) : 20 Présents (titulaires et suppléants) : 16 Pouvoirs : 0 Votants : 16

L'an 2025 et le 16 décembre à 18h, le comité syndical du Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement, légalement convoqué, s'est réuni à la Communauté de communes du Haut Pays Bigouden, à Pouldreuzic, en séance publique. La séance a été ouverte sous la présidence de M. Yannick LE MOIGNE, Président.

Etaient présents parmi les titulaires :

**Communauté de communes Cap Sizun-Pointe du Raz :** Solène JULIEN-LE MAO, Bruno BUREL, Gilles SERGENT

**Communauté de communes du Haut Pays Bigouden :** Josiane KERLOC'H, Yves LE GUELLEC, Jacques CARIOU, Philippe RONARC 'H

**Communauté de communes du Pays Bigouden Sud :** Danielle BOURHIS, Stéphane LE DOARE, Yannick LE MOIGNE, Daniel LE PRAT, Jocelyne LE RHUN

**Douarnenez Communauté :** Jocelyne POITEVIN, Marie-Pierre BARIOU, Marc RAHER

Etaient présents parmi les suppléants :

**Communauté de communes Cap Sizun-Pointe du Raz :** /

**Communauté de communes du Haut Pays Bigouden :** /

**Communauté de communes du Pays Bigouden Sud :** Denis STEPHAN

**Douarnenez Communauté :** /

Absents excusés : Georges CASTEL (suppléant), Nadine KERSAUDY (suppléante), Jean-Louis CARADEC (suppléant), Jean-Edern AUBREE, Jean-Claude DUPRE, Bruno JULLIEN, Christian LOUSSOUARN, Cyrille LE CLEAC'H (suppléant), Christian BODERE (suppléant), Yves CANEVET (suppléant), Stéphane MOREL (suppléant), Marie-Thérèse HERNANDEZ, François GUET (suppléant), Gildas HEMERY (suppléant)

Absents excusés ayant donné pouvoir : /

Assistaient également à la réunion : Alice GOUT-ROUE

Le quorum étant atteint, le comité syndical peut délibérer valablement.

**Marie-Pierre BARIOU a été élue secrétaire de séance.**

### MODIFICATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT 2025-2027 AVEC L'ADIL DU FINISTERE

Le comité syndical du 16 septembre 2025 a approuvé la convention de partenariat avec l'ADIL du Finistère pour la période 2025-2027, au titre du Pacte territorial « Rénov' & Adapt' dans l'Ouest Cornouaille ». Celle-ci a pour objet de définir les relations réciproques entre l'ADIL et le SIOCA et notamment les modalités de la participation financière apportée par le SIOCA au fonctionnement de l'ADIL, au regard des contributions financières des EPCI.

Dans le cadre du Pacte territorial, une demande de subvention « ingénierie » a été réalisée par le SIOCA auprès de l'ANAH le 27 juin 2025. Par courrier du 28 novembre 2025, les services de l'ANAH ont indiqué que l'instruction de cette demande nécessitait des éléments financiers supplémentaires, notamment la ventilation de la contribution du SIOCA auprès de l'ADIL entre les différents volets du Pacte Territorial (volet 1 « dynamique territoriale auprès des ménages et des professionnels » et volet 2 « information, conseil et orientation des ménages »).

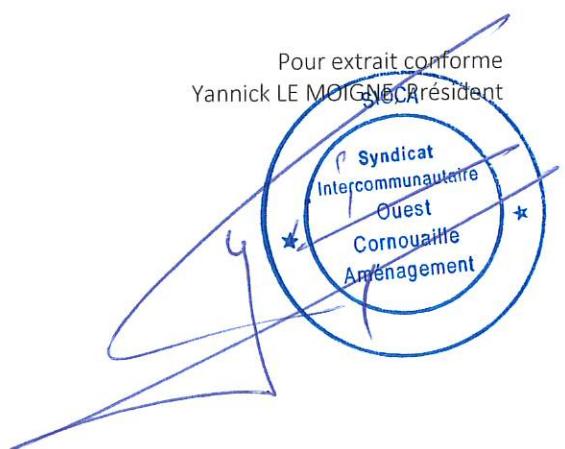
La convention actuelle, approuvée le 16 septembre 2025, ne mentionnant par ce détail, il est donc nécessaire d'y apporter une modification pour préciser les éléments demandés par l'ANAH.

Le Président présente donc les modifications apportées à la convention de partenariat 2025-2027 entre le SIOCA et l'ADIL du Finistère (article 2 de la convention).

- **Vu** la délibération n°2025-029 en date du 16 septembre 2025 ;
- **Vu** le projet de convention modifiée transmis en annexe du rapport préparatoire.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Comité syndical :

- APPROUVE la convention de partenariat 2025-2027 modifiée avec l'ADIL du Finistère,
- AUTORISE le Président à signer cette convention ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre,



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 18/12/2025  
Reçu en préfecture le 18/12/2025  
Publié le  
ID : 029-252902655-20251216-2025\_033-DE

Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement

Délibération
2025-033
Date de la convocation
09/12/2025
Date d'affichage
Nombre de délégués
En exercice (titulaires) : 20 Présents (titulaires et suppléants) : 15 Pouvoirs : 0 Votants : 15

## Comité syndical du 16 décembre 2025

L'an 2025 et le 16 décembre à 18h, le comité syndical du Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement, légalement convoqué, s'est réuni à la Communauté de communes du Haut Pays Bigouden, à Pouldreuzic, en séance publique. La séance a été ouverte sous la présidence de M. Yannick LE MOIGNE, Président.

Etaient présents parmi les titulaires :

**Communauté de communes Cap Sizun-Pointe du Raz :** Solène JULIEN-LE MAO, Bruno BUREL, Gilles SERGENT

**Communauté de communes du Haut Pays Bigouden :** Yves LE GUELLEC, Jacques CARIOU, Philippe RONARC 'H

**Communauté de communes du Pays Bigouden Sud :** Danielle BOURHIS, Stéphane LE DOARE, Yannick LE MOIGNE, Daniel LE PRAT, Jocelyne LE RHUN

**Douarnenez Communauté :** Jocelyne POITEVIN, Marie-Pierre BARIOU, Marc RAHER

Etaient présents parmi les suppléants :

**Communauté de communes Cap Sizun-Pointe du Raz :** /

**Communauté de communes du Haut Pays Bigouden :** /

**Communauté de communes du Pays Bigouden Sud :** Denis STEPHAN

**Douarnenez Communauté :** /

Absents excusés : Georges CASTEL (suppléant), Nadine KERSAUDY (suppléante), Josiane KERLOC'H, Jean-Louis CARADEC (suppléant), Jean-Edern AUBREE, Jean-Claude DUPRE, Bruno JULLIEN, Christian LOUSSOUARN, Cyrille LE CLEAC'H (suppléant), Christian BODERE (suppléant), Yves CANEVET (suppléant), Stéphane MOREL (suppléant), Marie-Thérèse HERNANDEZ, François GUET (suppléant), Gildas HEMERY (suppléant)

Absents excusés ayant donné pouvoir : /

Assistaient également à la réunion : Alice GOUT-ROUE

Le quorum étant atteint, le comité syndical peut délibérer valablement.

**Marie-Pierre BARIOU a été élue secrétaire de séance.**

## OBJET : Débat d'Orientation Budgétaire 2026

Conformément aux dispositions de l'article L .5217-10-4 du CGCT, le débat sur les orientations budgétaires (DOB) doit se tenir dans un délai de dix semaines précédant le vote du budget primitif, et la présentation du rapport y afférent doit donner lieu à un débat au sein du Comité syndical, dont il est pris acte par une délibération spécifique.

Ce débat a pour objectif d'introduire une discussion sur la stratégie financière et budgétaire du Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement dans le cadre de la préparation du budget 2026, et d'informer sur la situation financière de la structure.

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

M. le Président présente le Rapport d'Orientation Budgétaire pour l'exercice 2026 aux membres du comité syndical et ouvre le débat.

**Considérant** les éléments présentés dans le rapport d'orientations budgétaires pour l'exercice 2026,  
**Vu** l'article L.5217-10-4 du CGCT du code général des collectivités territoriales,

Le Comité syndical, après en avoir débattu, et à l'unanimité,

PREND ACTE de la tenue du débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2026, et des éléments présentés dans ce cadre.

Pour extrait conforme,  
Yannick LE MOIGNE, Président

